

Commission des Compétitions SENIORS

PV n° 17 du 19/01/2017

Animateur : GUIGUEN Jean Charles

Présents : SARDAIN Jean Marie – BOURABIER Patrick – FALAIS Gilbert – BRANDY Philippe – DEBRIS Jacky

EVENEMENT :

P.V. n° 16 de la réunion du 12/01/2017 adopté sans modification.

~~~~~

Les décisions prises lors de cette réunion sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel du District dans un délai de 10 jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (art.190-paragraphe 1 des R.G. de la F.F.F.) par lettre recommandée, télécopie ou courrier électronique **obligatoirement avec en-tête du club**. A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi. Ce délai est réduit à 48 heures pour les matchs de coupe (art.103-paragraphe b.1 des R.G. de la L.C.O.). Tout appel entraîne la constitution de frais de procédure d'un montant fixé par l'instance dont dépend la commission d'appel et qui est débité du compte du club appelant.

### **SOUS COMMISSION DES COUPES**

#### **REGLEMENTS FINANCIERS**

##### **Coupe des RESERVES**

##### **Rencontre de AS BAINES (2) – JS SEGONZAC/GENSAC (2) du 15/01/2017**

Arbitre de la rencontre : Monsieur Romain ARNAUD.

Suite au forfait de l'équipe de JS SEGONZAC/GENSAC (2), les frais de déplacement de l'arbitre pour la somme de 37,50 € lui seront crédités par débit du club de JS SEGONZAC/GENSAC

##### **ORGANISATION de la COUPE de la CHARENTE**

La commission des championnats SENIORS remercie LA CHARENTE LIBRE pour l'accueil réservé à l'occasion du tirage de la coupe de la CHARENTE.

Le tirage a été effectué par BAPTISTE et ERTON.

##### **COUPE DE LA CHARENTE (challenge Jack COTTREAU)**

##### **4<sup>ème</sup> TOUR :**

##### **Rencontre : ES MONTIGNAC – JA ANGOULEME**

Suite à la décision de la L.C.M. PV n° 15 du 18/01/2017, l'ES MONTIGNAC est qualifiée pour le prochain tour.

##### **Rencontre : UAS VERDILLE – SC MOUTHIER (2)**

Suite à la décision de la L.C.M. PV n° **15** du 18/01/2017, l'UAS VERDILLE est qualifiée pour le prochain tour.

La commission homologue les autres rencontres avec les résultats inscrits sur les feuilles de match.

### **Préparation du 5<sup>ème</sup> TOUR :**

L'équipe de **CO LA COURONNE** étant encore qualifiée en Coupe du Centre OUEST, elle est remplacée après tirage au sort par FC TARDOIRE LA ROCHE/RIVIERES.

Il y aura **14** rencontres soit **28** clubs : **22** qualifiés du 4<sup>ème</sup> Tour plus **6** exempts (B). Conformément au règlement de la Coupe de la Charente, il est procédé au tirage au sort. Les matches auront lieu le **19/02/2017** à **15H00** ou le **18/02/2017** à **20H00** pour les clubs possédant un éclairage homologué ou autorisé, sauf avis contraire. En cas de match nul après la prolongation réglementaire, il serait fait application de l'épreuve des tirs au but.

### **Le tirage :**

- \* CR MANSLE – AL ST BRICE
- \* JS BASSEAU – AS CHAZELLES
- \* ENT TAIZE AIZIE/LES ADJOTS – FC TARDOIRE
- \* ES MONTIGNAC – AS SOYAUX (3)
- \* AS ST YRIEIX (2) – ES CHAMPNIERS
- \* FC CHARENTE LIMOUSINE (2) – US CHASSENEUIL
- \* FC ROULLET – FC CHABANAIS/EXIDEUIL
- \* AS AIGRE – AS VILLEBOIS/HTE BOEME (2)
- \* FC NERSAC – AS GRANDE CHAMPAGNE
- \* FC CONFOLENS – US LESSAC
- \* AS MERPINS – CS ST MICHEL
- \* CS ST ANGEAU – UAS VERDILLE
- \* US BAINES – ENT ST SEVERIN/PALLUAUD
- \* AJ MONTMOREAU – AS BRIE

### **Courriers/courriels**

- ES ELAN CHARENTAIS, du 18/01/2017, pris note.
- ASPTT DIRAC, Monsieur Cédric MASTIN, du 18 /01/2017, pris note.
- R ST SORNIN, Monsieur Gérome LAURENT, du 18/01/2017, pris note.
- ES NERCILLAC/REPARSAC, du 13/01/2017, pris note.
- ENT ST SEVERIN/PALLUAUD, Monsieur Pascal GRANGETEAU, du 13/01/2017, pris note.

Prochaine réunion : Jeudi 26 Janvier 2017 à 16h30

L'animateur de la commission, Jean-Charles GUIGUEN  
Le secrétaire, Jean-Marie SARDAIN

